



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réquisition des logements étudiants du Crous à l'occasion des jeux Olympiques

Question écrite n° 16278

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur la réquisition des logements étudiants du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques. Le 29 décembre 2023, le Conseil d'État validait la réquisition des logements étudiants du Crous à l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ce seront plus de 2 000 logements qui seront réquisitionnés pour cet événement ; en compensation, les étudiants toucheront une indemnité de 100 euros ainsi que des places pour assister aux épreuves olympiques. Mme la députée s'inquiète de la précarité dans laquelle cette situation pourrait jeter les étudiants - dont certains peuvent ne pas avoir achevé leur cursus - ainsi délogés ; le relogement de ces étudiants en pleine période des jeux Olympiques et Paralympiques, de laquelle découle une explosion des prix des loyers, risque d'être fortement compromis. Par ailleurs, la location de baux courts de substitution risque d'être également compromise par ces événements, puisque les locations courtes seront plébiscitées par les spectateurs de l'évènement sportif. Elle lui demande quelles solutions elle compte proposer aux étudiants pour que ceux-ci puissent bénéficier d'un logement décent durant les jeux Olympiques et Paralympiques.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16278

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2044

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)